

RÉSUMÉ

La position unique de la France en tant que fondatrice du sommet des sept est à l'origine de la continuité de son comportement au cours des sommets annuels depuis 1975. Cette continuité se manifeste à plusieurs niveaux: la conception française du sommet des sept en tant qu'institution; les problèmes et questions soulevés ainsi que les positions prises par la France dans le cadre du sommet; les relations, en tant que partenaire ou adversaire, entretenues par la France avec différents Etats participant aux sommets.

La France a constamment cherché à faire du sommet un organe de délibérations, plutôt que de prise de décisions, qui soit dominé par les dirigeants élus, et traitant de questions économiques plutôt que politiques. Pour la France, ces délibérations doivent être d'un caractère informel, secret et sans entrave. Avec une égale constance, la France a cherché à utiliser le sommet comme un instrument efficace pour obtenir une réforme du système monétaire international, la stabilité des taux de change, ainsi qu'une coordination des approches aux rapports Nord-Sud et face à la dette du Tiers Monde. Par ailleurs, la France a résisté aux mouvements favorisant une libéralisation rapide du commerce multilatéral ainsi que des réductions des subventions à la production et aux échanges agricoles. Finalement, la France a graduellement accepté que le sommet se développe en tant qu'instance de discussion des rapports Est-Ouest. En adoptant de telles positions, la France s'est à plusieurs reprises trouvée en opposition aux Etats-Unis (l'autre pôle d'attraction important au cours des sommets) et a reçu l'appui de l'Italie ainsi que de la Communauté européenne (pour tout ce qui ne concerne pas les questions d'appartenance au groupe des sept (G-7) comme tel). La France s'est avérée tout à fait prête à défendre ses positions, au besoin même en opposition solitaire.

Aussi marquée soit-elle, cette continuité n'a pas empêché qu'aient lieu des changements notables dans la participation française aux sommets au cours des quatorze dernières années. Ces années virent en effet la représentation de la France aux sommets passer de la présidence centre-droite de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), à celle du socialiste François Mitterrand gouvernant avec l'appui majoritaire de son propre parti (1981-1986), puis à la "co-habitation" entre le Président Mitterrand et une majorité centre-droite dirigée par le Premier Ministre Jacques Chirac (1986-1988), pour finalement aboutir à la réélection du Président Mitterrand (en mai 1988).

Ces changements notables apparaissent clairement à travers quatre grandes tendances inter-reliées. La première de ces tendances a été une certaine érosion de l'influence individuelle de la France, alors que le groupe du sommet a ajouté des questions strictement politiques à son ordre du jour, a augmenté le nombre de ses membres, est devenu plus institutionnel, et a contribué à certain mouvement dans les domaines de l'agriculture et du commerce. La seconde tendance - corollaire de la première - a été une nouvelle orientation de Paris agissant en tant que partenaire dans une coalition européenne en développement. Cette orientation est fondée sur la renforcement d'une relation bilatérale privilégiée avec Bonn. La troisième tendance a été une diminution des frictions franco-américaines, alors que les trêves transatlantiques négociées des années 1970, puis les différends publics empreints d'amertume du début d'années 1980, ont fait place à une convergence Paris-

Washington à propos de problèmes clefs tels la gestion des taux de change, les relations Est-Ouest et le terrorisme. La quatrième tendance s'est avérée être l'évolution de la polarité franco-américaine devenue de moins en moins centrale comme axe de définition et de formation de coalitions propres au groupe du sommet. En effet, au cours des années 1980, alors que des membres européens tels la Grande-Bretagne et l'Allemagne se sont rapprochés des Etats-Unis en ce qui concerne certains problèmes clefs (la politique macro-économique, le commerce, l'agriculture, la croissance de divers dettes et déficits), des Etats appartenant au groupe du Pacifique qu'influencent nettement les Etats-Unis (le Canada et le Japon) ont appuyé des initiatives françaises portant sur les relations Nord-Sud et la dette du Tiers Monde.

Ainsi, la participation de la France au sommet des sept depuis quatorze ans reflète en partie la vision particulière du monde, l'appartenance à un parti donné, la situation politique et la mise en application plus ou moins réussie de la politique économique du Président de la République. Toutefois, cette participation au sommet procède avant tout d'intérêts nationaux durables dont découle l'importance qu'attache la France à son autonomie domestique et à son indépendance sur la plan extérieur. Le comportement de la France repose en outre sur le rôle traditionnel qu'elle s'est attribué elle-même dans la direction des affaires de la Communauté européenne, ainsi que sur les relations particulières - renforcées par les liens de l'histoire et de la géographie - qu'elle entretient avec l'Europe de l'Est et une partie considérable de l'Afrique. Deux autres facteurs contribuent à façonner son comportement au sein du G-7: primo, son économie relativement fermée et affectée par une perte de compétitivité; secundo, sa forte tradition d'"étatisme", constitutionnellement enchâssée et institutionnalisée par l'attribution à la politique étrangère du statut de "domaine réservé" de la Présidence.

En 1988, la participation française au sommet de Toronto se conforma en large mesure au schéma établi au cours des années précédentes, et ce sans que l'incertitude politique régnant alors en France ait semblé réduire la marge de manoeuvre de ses représentants au cours du sommet. En effet, au Sommet de Toronto on observa même des signes de renouveau de l'activisme français.